

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vingt-neuf avril deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 22 avril 2024, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
27	7	1	7

Objet :
01 - Attribution
Délégation de
Service Public sous
forme concessive
pour le financement,
la conception, la
construction et
l'exploitation d'un
crématorium

PRÉSENTS : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Christine PITTI, Jean-Charles de LEMPS, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT,

REPRÉSENTÉS : Caroline MANZONI (pouvoir à Dominique BEY), Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Laure MANDUCHER (pouvoir à Fanny RIPPE), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Jean-Michel FOUILLAND (pouvoir à Jean-Charles de LEMPS), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Julien MARTINEZ), Philippe TOURNIER-BILLON (pouvoir à Hugo CARRAZ)

ABSENTS : Sonia CHEVAUCHET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

M. Jacques VAREYON est nommé secrétaire de séance.

M. Fabrice BERTERA rapporteur, expose au Conseil municipal la procédure suivie pour la mise en place d'une Délégation de Service Public (DSP) sous forme concessive pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la Commune, selon les articles L.1411-1 à L.1411-19 et R.1411-1 à R.1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et la 3^{ème} partie du Code de la Commande Publique.

Les différents Procès-Verbaux et rapports de la procédure ont été envoyés aux membres du Conseil municipal le 12 avril 2024.

Le Comité Social Territorial (CST) et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ont tous deux émis un avis favorable.

Rappel de la procédure formalisée, dite « ouverte » suivie, en application des articles R.3121 à R.3 125 du Code de la Commande Publique (seuil > 5 382 000 € HT) :

- Délibération du 26 juin 2023 du Conseil municipal approuvant le principe de la création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires sur la Commune, et le principe de la Délégation de Service Public sous forme concessive pour la construction et l'exploitation du crématorium, après présentation d'un rapport écrit,

Objet :

01 - Attribution
Délégation de
Service Public sous
forme concessive
pour le financement,
la conception, la
construction et
l'exploitation d'un
crématorium

- Délibération pour l'élection de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) le 26 juin 2023 également,

- Lancement de la consultation en procédure dite « ouverte » : envoi en publication de l'avis d'appel public à la concurrence au BOAMP, au JOUE et dans la revue spécialisée « Résonance funéraire » le 11 octobre 2023, et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la Commune : <http://marches-publics.info>,

- La date de remise des candidatures et des offres (sous-dossiers séparés), par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la Mairie, était fixée au lundi 11 décembre 2023 à 12h,

- Deux plis ont été remis, à savoir : O.G.F. et Centre funéraire ROLET (groupe Féry),

- Les candidatures ont été examinées et admises par la Commission DSP réunie le mercredi 20 décembre 2023 à 10 h,

- Le rapport d'analyse des offres initiales a été présenté à la Commission DSP réunie le mercredi 10 janvier 2024 ; la Commission a été d'avis à l'unanimité, de retenir pour les négociations les deux entreprises qui présentaient des moyens initiaux cohérents,

- Les entreprises OGF et Centre funéraire ROLET (groupe Féry) ont été reçues en audition le mercredi 17 janvier 2024 par les membres de la Commission DSP,

- Les offres définitives ont été transmises le vendredi 16 février 2024,

- Le rapport d'analyse des offres finales a été présenté à la Commission DSP réunie le mercredi 6 mars 2024.

Conclusion du rapport d'analyse des offres finales :

	1. O.G.F. Offre 2	2- Centre funéraire Offre 2
CRITERE 1- Valeur économique et financière	30 / 35	26 / 35
CRITERE 2- Qualité du projet (conception)	34 / 35	26,5 / 35
CRITERE 3- Qualité de l'exploitation	30 / 30	27 / 30
<u>NOTE TOTALE sur 100</u>	<u>94</u>	<u>79,50</u>

↳ L'offre d'OGF est très qualitative. Le candidat a intégré toutes les modifications techniques demandées, et a apporté toutes les justifications nécessaires sur son offre. L'investissement prend bien en compte la prise en charge des travaux de VRD sur la route d'accès depuis la limite de la parcelle. Les tarifs usagers sont un peu plus élevés que chez ROLET mais restent tout à fait cohérents par rapport aux crématoriums environnants.

↳ L'offre du Centre funéraire ROLET a été améliorée, et propose des tarifs plus intéressants pour les usagers, mais à la marge. Certaines justifications n'ont pas été apportées, et des incertitudes, voire des incohérences subsistent, notamment sur l'approche financière, et le coût de l'investissement.

Objet :
 01 - Attribution
 Délégation de
 Service Public sous
 forme concessive
 pour le financement,
 la conception, la
 construction et
 l'exploitation d'un
 crématorium

Au vu de l'analyse détaillée des offres, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a proposé de retenir l'entreprise OGF, qui arrive 1^{ère}, au global et sur chacun des critères.

Monsieur le Maire, après analyse des offres, et étude des chiffres et des prestations proposées par les candidats, et après avoir recueilli à titre informel l'avis des membres de la Commission DSP (avis unanime), propose aux membres du Conseil municipal, informés du déroulement de la procédure par le présent compte-rendu et par les différents rapports reçus, d'entériner sa décision de confier à la société OGF pour une durée de 2 ans de construction et 30 ans d'exploitation le contrat de Délégation de Service Public sous forme concessive pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la Commune.

Principales caractéristiques financières de l'offre finale OGF :

<u>Coût investissement :</u>	2 997 330,00 €
<u>Charges annuelles d'exploitation :</u>	495 158,11 €
<u>Recette année 500 crémations</u> (issue des divers tarifs)	416 934,31 €
<i>Dont tarif crémation cercueil adulte :</i>	800,00 €
<u>A noter</u> : Le compte présenté est déficitaire pour 500 crémations, mais s'équilibre sur l'ensemble du contrat, et dès l'année 4 (une prospective détaillée sur 30 ans a été fournie).	
<u>Redevance Collectivité</u> Part fixe annuelle : Part variable :	50 000 € 2% du CA, dès que l'activité annuelle est supérieure à 500 crémations-1 % en-deca
+ intéressement au résultat : si le résultat est supérieur au prévisionnel (CEP 30 ans), reversement de 30 % de la différence à la Mairie	
Total redevance sur année type 500 crémations	59 235 € + intéressement éventuel

Objet :
01 - Attribution
Délégation de
Service Public sous
forme concessive
pour le financement,
la conception, la
construction et
l'exploitation d'un
crématorium

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Décide de confier à la société OGF, pour une durée de 2 ans de construction et 30 ans d'exploitation, le contrat de Délégation de Service Public sous forme concessive pour le financement, la conception, la construction et l'exploitation d'un crématorium sur la Commune, sur la base des éléments indiqués ci-dessus.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette décision et en particulier le contrat de Délégation de Service Public et ses annexes.

Fait à Oyonnax, le 29 avril 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,



Délibération certifiée exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le **30 AVR. 2024**
- par sa publication le **30 AVR. 2024**

Le Maire

